

# La LETTRE INFO FNAM n°18

## Janvier 2022



### Le Mot de la Rédaction

2021 s'estompe et c'est avec une certaine satisfaction que nous voyons disparaître cette année funeste qui a touché la plupart d'entre nous soit directement, soit par proches ou amis interposés.

Beaucoup de nos activités ont été interrompues, notre pays a subi une crise économique importante. La majorité du personnel du service de santé s'est révélée très efficace malgré des pénuries graves d'équipement notamment.

Aujourd'hui encore, on entrevoit à peine la sortie du tunnel.

Mais l'espoir et la renaissance sont en vue, au minimum dans nos cœurs... !

C'est pourquoi nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur pour cette année nouvelle qui sera une année d'espoir et de renaissance...

Que chacun puisse retrouver ses activités, son autonomie pour circuler librement, et ainsi renouer tous ses liens avec famille, amis, proches et aussi se divertir ou s'adonner au sport... !!

Maîtriser cette maladie, ceci est du domaine du possible si on commence par réduire les moyens d'atteinte. Les gestes barrière sont à mettre en œuvre en permanence. C'est vital !

### Activités de la Fédération

#### Partenariat avec les Armées

Les Classes défense et sécurité globale (souvent connues sous l'acronyme CDSG) et les Cadets de la Défense appartiennent aux mesures mises en œuvre par le ministère des Armées dans le cadre de son Plan Égalité des Chances. Tournées vers la jeunesse, ces actions de partenariat participent pleinement aux priorités inscrites dans le protocole interministériel de mai 2016.

Ces deux dispositifs contribuent à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire et pluriannuel, en lien avec la défense et la sécurité, souvent dans le cadre d'un partenariat actif entre les jeunes, les classes et une unité militaire.

## Les Cadets de la Défense

C'est un dispositif du ministère des Armées, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Les centres de Cadets sont implantés dans des unités militaires et rassemblent des jeunes volontaires de 14 à 16 ans.

La formation se réalise tout au long de l'année ; elle est encadrée par des militaires d'active, de réserve et des enseignants volontaires.

Les activités sont ludique, sportive, citoyenne, mémorielle et militaire (marche, ordre serré, cérémonie aux couleurs).

Pour tout renseignement, il suffit de contacter le Délégué Militaire Départemental ou les unités militaires locales.

## Les Dispositifs « Classes de Défense et Sécurité Globale »

Ce dispositif a pour objectif de renforcer le lien armée-jeunesse et de faire connaître les enjeux de la Défense nationale.

L'enseignement mémoriel, le sport ainsi que l'histoire régimentaire y ont une place prépondérante.

Pour pouvoir mettre en place ou bénéficier de ce dispositif, les autorités à contacter sont les DMD, le Rectorat ou le Directeur académique adjoint des Services départementaux de l'Éducation nationale qui est l'adjoint du recteur de l'académie.

Vous pouvez aussi contacter la FNAM en vous adressant aux membres de la commission Mémoire :

- Président de la commission Mémoire : Henri SCHWINDT, [henri.schwindt@sfr.fr](mailto:henri.schwindt@sfr.fr)
- Secrétaire commission Mémoire : Christina BIORDI, [commissiondelamemoire@maginot.asso.fr](mailto:commissiondelamemoire@maginot.asso.fr)
- L'administratrice Pôle Jeunesse : Marie-Françoise LE BOULEUR, [mflebouleur@gmail.com](mailto:mflebouleur@gmail.com)

ou au conseiller Education Jeunesse de la Fédération :

- Cyril CARNEVILLIERS, [cyril.carnevilliers@federationmaginot.com](mailto:cyril.carnevilliers@federationmaginot.com)

## Commission Solidarité

Malgré la pandémie COVID 19, l'activité de la commission Solidarité s'est maintenue en 2021, notamment par le biais des activités réalisées simultanément en présentiel et en visio-conférence.

Comme vous le savez, les aides accordées par la commission sont réparties en trois titres :

- **Titre 1** : subventions accordées au titre de la préservation de la mémoire combattante
- **Titre 2** : subventions accordées au titre des domaines divers (humanitaire, recherche médicale, scientifique, santé)
- **Titre 3** : subventions individuelles aux adhérents en difficulté.

112 dossiers ont été traités en 2021 engageant un budget de 372 630 euros.

La répartition sur les trois titres est la suivante :

Titre 1 : 48 dossiers pour la somme de **124 050 euros**

Titre 2 : 19 dossiers pour la somme de **180 200 euros**

Titre 3 : 45 dossiers pour la somme de **68 380 euros**.

Il est à noter que pour le titre 3, **seulement 45 dossiers** ont été traités **contre 61** en 2020. Cela a surpris la commission Solidarité car, sur un peu plus de 150 000 adhérents, le nombre de dossiers liés au titre 3 ne semble pas refléter le nombre de situations précaires, si on se réfère à la situation « ante » et à la pandémie qui a aggravé les choses. N'oublions pas que ce sont souvent les plus « démunis » qui ne

demandent rien, ce qui implique en cette période une plus grande vigilance dans la constitution des dossiers.

## **Relations avec les Groupements**

### **Mise en place de Référents Régionaux**

Lors du congrès de NANCY, nous avons abordé la mise en place de référents FNAM au niveau des régions. Comme vous le lirez dans la **note du 22 décembre 2021, en copie jointe**, adressée aux référents régionaux de la FNAM, il est créé au niveau départemental les Référents Régionaux. Cette nouvelle fonction très locale peut être tenue par des administrateurs proches des départements désignés. Mais le référent départemental du Président fédéral de la FNAM peut être aussi un président de groupement notamment dans les départements où il n'y a pas de représentation de groupements affiliés à la FNAM.

La mission du référent n'est en aucun cas de s'immiscer dans la vie des groupements, bien au contraire, mais d'aider les groupements dans la mesure de leur disponibilité et de leur possibilité, mais surtout d'être l'Ambassadeur de la fédération MAGINOT et représenter le Président fédéral lorsque ce dernier ne peut se déplacer au niveau local.

Cela nous aidera par ailleurs à mieux faire connaître notre Fédération Nationale André Maginot auprès des autorités locales, qu'elles soient régionales ou départementales.

Bien sûr, si vous aviez déjà des contacts avec d'autres représentants de la FNAM, quelle que soit leur fonction, il ne faut pas changer vos habitudes, notamment avec madame Marie-France RODGERS, présidente de la commission « Relations avec les groupements ».

Comme vous le constaterez dans la liste des référents, certains départements n'ont pas de représentant, n'hésitez pas à faire connaître votre candidature si vous le souhaitez. Par avance merci.

## **En Conclusion**

La FNAM souhaite que toute manifestation organisée par les groupements fasse l'objet d'un article, si possible avec une ou deux photos, qui sera transmis au siège. Il pourra alors être diffusé soit dans La Charte, soit dans INFO FNAM ou encore sur notre site internet. Cela permet de faire parler les adhérents et de vous faire connaître (AG, réunions ou sorties mémorielles, commémorations, etc...).

## **PARLER NOUS DE VOUS**

**Lisez et faites lire cette lettre INFO FNAM. Transmettez-là notamment à tous vos adhérents dotés d'une adresse mail.**

# ANNEXE 1

## Note de Mise en place des Référents Régionaux et Liste des Référents Régionaux

### A - Note de mise en place Référents



Paris, le 22 décembre 2021  
174-DG RR/FB

#### A l'attention des futurs référents (\*) régionaux de la FNAM

**Pourquoi des référents régionaux ?** La plupart des grandes associations ont une organisation décentralisée généralement au niveau départemental. Tel n'est pas le cas de la FNAM qui regroupe tout à la fois des sections fédérales à l'assise départementale (mais pas toujours), des fédérations de niveau national dont le siège est le plus souvent en région parisienne et de plus en plus d'associations dites "régimentaires" liées à une formation de l'armée d'active, donc nécessairement locales. Il en résulte un défaut d'empreinte de la FNAM sur le terrain. Tout (ou presque tout) remonte au siège parisien voire, comme observé durant la crise sanitaire, une rupture totale de liaison. De surcroît la nouvelle politique de la FNAM en direction de la jeunesse avec une implication forte dans le soutien des Cadets de la Défense, des Classes de défense et de sécurité globale, des Rallyes citoyens sans oublier le Prix du civisme et de la mémoire justifie un relai territorial qui soit tout à la fois représentant du président fédéral, ambassadeur de Maginot, voire entremetteur local entre la FNAM et d'autres associations du monde combattant.

**Représentant régional du Président fédéral :** Cette mission a toujours peu ou prou existé mais de manière implicite et "au cas par cas", le président se faisant représenter par un administrateur disponible, voire par un président de groupement résidant chaque fois que possible au plus près du lieu de l'événement auquel il est convié (assemblée générale, cérémonie patriotique etc...) Cette mission sera désormais dévolue au référent régional qui avec le temps sera connu et reconnu localement. Le référent s'interdit toute forme d'immixtion dans la vie et le fonctionnement interne des groupements qui faut-il le rappeler sont des associations loi 1901 totalement indépendantes. Il ne constitue d'aucune manière un niveau intermédiaire entre le groupement et le siège fédéral.

**Ambassadeur de Maginot :** En tant que tel il lui appartient de saisir toute opportunité pour faire connaître la Fédération. Elle passe nécessairement par une prise de contact avec les DMD et les directeurs ONAC du territoire ne serait-ce que pour enrichir le carnet d'adresses. Il en sera de même avec les formations de l'armée d'active et les établissements scolaires impliqués dans les actions au profit de la jeunesse.

**Entremetteur :** il s'agit chaque fois que possible de favoriser des synergies locales entre associations du monde combattant qu'elles appartiennent ou non à la Fédération Maginot pour conduire des actions ponctuelles.

**Qui sont les délégués ?** Le conseil d'administration constitue le réservoir premier des référents. A cela deux raisons : les administrateurs statutairement élus en assemblée générale par les groupements ont une légitimité pour représenter la Fédération qu'ils connaissent mieux que quiconque. Pour autant leur nombre (25/26) est trop contraint pour permettre une bonne couverture du territoire national. Aussi est-il apparu nécessaire de faire appel à une ressource d'adhérents volontaires non-administrateurs. Cette

solution au-delà d'une exigence numérique offre l'intérêt d'impliquer, plus que c'est le cas aujourd'hui, nombre de groupements dans la vie et le fonctionnement de la Fédération.

Choisis sur la base du volontariat, agréés par le conseil d'administration, ils ont la particularité de résider dans des territoires autres que ceux des administrateurs. Par souci de cohésion, il conviendrait de réunir le groupe des référents, toutes origines confondues, pour une courte séance d'information sur leur future mission. Pour des raisons éminemment pratiques, cette séance d'information devrait avoir lieu en marge d'un conseil d'administration.

**Zones de responsabilité des référents.** Elles figurent sur les fiches annexées à la présente note. Leurs contours dressés de manière arbitraire autour du lieu de résidence des référents n'ont pour seul objectif que de "jeter un dispositif sur le terrain" qui sera progressivement réajusté en fonction de la réalité de ce même terrain, notamment les effectifs des adhérents de la FNAM. La région parisienne apparaît d'ores et déjà comme un cas particulier du fait de la présence du siège fédéral, d'un nombre peu élevé de groupements à caractère local et d'une relative densité d'administrateurs (6 sur 25). Ces derniers étant souvent requis pour représenter la Fédération en région parisienne dans des événements à caractère national, réunions et auditions diverses, il apparaît raisonnable de ne pas leur confier une mission de référent sur une zone nécessairement réduite et à faible densité d'adhérents.

Cette mission est essentielle pour fédérer les énergies. Merci pour votre engagement à venir.

Général de Corps d'armée (2S)  
Robert RIDEAU

(\*) cette appellation semble plus appropriée à celle de délégué qui implique une transposition de pouvoirs à agir en certaines circonstances.

## B - Liste des Référents

<b>Nom-Prénom</b>	<b>N° de groupement</b>	<b>Départements</b>
BARBIER Francis	Adm	01-38-73-74
MASSET Jacky	Amicale des anciens du 129 RI – GR 118	02-60
CAUTIER Georges	Section fédérale Auvergne - GR 71	03-15-43-42-63
AVARGUES Marcel	Section Fédérale - GR 29	04-05
RIDEAU Robert	Adm	06-83
BERTRAND Jean-Claude	ACVG de Pierrelatte et de la Drôme – GR 265	07-26
		08
PETER René	Adm	09-31-32-82
RODGERS Marie-France	Adm	10-89
LOPEZ Joseph	Adm	11
LACAILLE Henri	Adm	12
		13
GARNIER Bernard	Adm	14-50
		16
		17
PREUD'HOMME Michel	Adm	18-58
SAINT-MARTINO Guy	Adm	19-24
CASONOVA Mathieu	Adm	20 (2A-2B)
PHILIPPE Jean-Marc	Section fédérale du Doubs – GR 53	21-25-39-70-90

CHAUDRON Pierre	Arm 101/35 – GR 101	22-35
		23
HERMENIER-TELMACE Annie	Adm	27-76
STANDAERT Elisabeth	AN-PMF-CD - GR 10	28-61
LE BOULEUR Marie- Françoise	Adm	29-56
GIBOT Michel	Adm (honoraire)	30-34
STEINMETZ Johann Michaël	Section fédérale de Gironde – GR 242	33
GUASTAVINO Jean-Marie	Adm	36-37
ROUANET Yvon	Adm	
		40
LEDUC Gérard	Adm	41
MARSOLLIER Michel	Section Fédérale – GR 89	44
COUTEAU CLIN Nicole	Section fédérale – GR 47	45
		46
PELLETIER FEYS Béatrice	Section fédérale - 64	47
ROCHET Claude	Section fédérale - 48	48
GROBSHEISER Jean-Denis	Section Fédérale - 51	49
LEGLAYE Evelyne	Adm	51
SCHWINDT Henri	Adm	52-54-55-57
		53
PAKULA Jean-Pierre	Anopex - GR 34	59-62
		64
		65
		66
		67-68
		69
		71
		72
RAINE Brigitte	Adm	77
PERNOD Richard	Adm	78
		79
		80
		81
		84
		85
		86
LADRAT Gilbert	Ex Invisibles – GR 115	87
		88
		91
BERTHELIN Michel	Adm	92
		93
LEMAIRE Francis	Anopex – GR 34	94
		95